

223C2016  
FR0000061129-FS0947

8 décembre 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**BOIRON**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 décembre 2023, la société par actions simplifiée Orfim<sup>1</sup> (30 avenue Marceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> décembre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société BOIRON et détenir 903 621 actions BOIRON représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BOIRON sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Orfimar SAS.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 17 545 408 actions représentant 18 048 042 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.